

CONCOURS D'IMAGES / règlement

Année 2008-2009

ARTICLE 1 : THÈME

L'école intuit.lab, l'école de design et communication visuelle, lance la 4^e édition de son concours d'images, concours doté de prix, destinés à récompenser des auteurs d'images inédites illustrant le thème :

PRENDS-TOI POUR PICASSO

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à tout élève inscrit régulièrement dans une classe de seconde, première ou terminale de l'enseignement secondaire.

ARTICLE 3 : CONTRAINTES

Il est demandé aux participants d'illustrer le thème en 2 dimensions.

- > Format : minimum ½ raisin ; maximum raisin.
- > Technique : libre, Noir & Blanc ou Couleurs ; Illustration à plat.

ARTICLE 4 : PRIX

Les prix seront remis le 20 mars 2009 aux lauréats du concours lors d'une exposition organisée par l'école intuit.lab (cf. article 7).

Les prix qui seront attribués par le Jury créé à cet effet s'établissent ainsi :

- 1er Prix : 500 euros
- 2e Prix : 250 euros
- 3e Prix : 150 euros

D'autres prix récompenseront les meilleurs lauréats.

ARTICLE 5 : MODALITÉS

Chaque candidat devra adresser avant le 6 mars 2009 à l'école intuit.lab – 90, rue de Javel – 75015 Paris, un dossier qui comprendra :

- La fiche de participation du candidat
- Le travail de l'élève au format précisé ci-dessus (il ne sera retenu qu'un rendu par candidat).

Les frais et risques liés à l'expédition des dossiers sont de la responsabilité des candidats.

L'école intuit.lab se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou tout dossier dans lequel la maquette aurait subi des altérations de nature à gêner le jugement du jury.

ARTICLE 6 : RÉALISATIONS

Le candidat doit réaliser une illustration originale faisant référence à un tableau connu à la manière

de Picasso d'un artiste de son choix.

- > Évidence de la facture à la manière de Picasso.
- > Figuré ou évoqué, le tableau choisi et copié doit être lisible, reconnaissable, donc connu, dans votre travail.
- > Choix de l'artiste et du tableau libre, toutes époques confondues, sauf les tableaux déjà choisis et copiés par Picasso lui-même.

Pour la réalisation des travaux, les candidats ont l'obligation de respecter les formats suivants :

- > La dimension ne devra pas excéder le format raisin, et ne pourra être inférieure au demi raisin.

ARTICLE 7 : LE JURY

Un jury, composé de personnalités et de spécialistes, dans le domaine de la création, jugera les dossiers retenus pour concourir en application de l'article 5.

Les notes accordées à chaque candidat permettront de déterminer les 40 meilleurs travaux dont les trois premiers prix.

Ceux-ci seront présentés dans le cadre d'une exposition organisée par l'école intuit.lab Paris le 20 mars 2009 et lors des expositions des Journées Ports Ouvertes Paris et Aix-en-Provence.

ARTICLE 8 : CRITÈRES DU JURY

- > Originalité/pertinence
- > Qualité de la réalisation (technique choisie)
- > Lisibilité du tableau
- > Respect des contraintes

ARTICLE 9 : RÉSULTATS

Les candidats sélectionnés seront avertis des résultats dès que le jury aura pris sa décision et au plus tard le 13 mars 2009.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT

Toute participation au Concours d'Images intuit.lab 2009 implique l'acceptation par chaque candidat du présent règlement. Les décisions du Jury sont sans appel.

Les travaux sont récupérables à partir du 20 avril 2009 et sont conservés jusqu'à la date du 29 mai 2009.